



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 9 novembre 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 03 novembre 2020  
Date de publication : 17 novembre 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAR, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Frédérique DRAY à Mme Nathalie JEANNET  
M. Philippe JABOVISTE à M. Mathieu BERTHAUD  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Stéphane CHAMPANHET (début de séance)  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Timothée DRUET (DCM 20.09.11.103)

**Référence**

20.09.11.102

**Commission**

Fonctionnement de l'Institution

**Objet**

Résiliation de la concession de travaux pour la construction d'un ensemble immobilier sur le cours Clémenceau confiée à la SPL Grand Dole Développement 39

**Secrétaire de séance**

Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE

**Rapporteur**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX

La ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39, dans le cadre d'un traité de concession de travaux signé le 30 octobre 2017, la construction d'un ensemble immobilier situé sur le cours Clémenceau à Dole.

Au cours des études de maîtrise d'œuvre, le programme a évolué avec le retrait du projet de commissariat et du pôle enfance, ainsi que la limitation du projet au terrain du Conseil Départemental en lien avec les enjeux de stationnement. Les études menées par la SPL Grand Dole Développement 39 ont abouti à un potentiel de programmation mixte d'environ 3100 m<sup>2</sup> de surface de plancher à caractère tertiaire (orientations médicales prépondérantes), complété par des logements et une trentaine de places de stationnement. Au vu de ces évolutions, le coût d'objectif a été recalé à environ 3,7 M € HT.

Sur la base de ce nouveau bilan financier prévisionnel, la ville de Dole ne souhaite plus faire porter l'opération par la SPL Grand Dole Développement 39 mais par la Société d'Économie Mixte SEDIA, mieux adaptée pour développer ce type de projet privé. Dans le cadre de cette opération, et conformément à l'article 20 du traité de concession, il convient pour la ville de Dole de procéder à la résiliation, pour motif d'intérêt général, de la concession de travaux qui la lie à la SPL et de reprendre à sa charge les études déjà engagées.

Les études déjà engagées par la SPL au titre du traité de concession s'élèvent à 235 589,14 € HT correspondant aux prestations d'études menées au titre du développement du projet jusqu'au dépôt du permis de construire.

Après accord de son Conseil d'Administration du 15 septembre 2020, SEDIA propose à la SPL de racheter les études pré opérationnelles valorisées sur la base du permis de construire à déposer par la SPL, ainsi que les supports de communication, soit un montant net forfaitaire de 26 374 € HT à rembourser à la SPL dans le cadre d'un protocole de rachat.

Le bilan prévisionnel de clôture de la concession est le suivant :

- En dépenses :
  - o Études : 235 589,14 € HT
  - o Conduite d'opération : 25 000 € HT
- En recettes :
  - o Cession à SEDIA du permis de construire et des supports de communication : 26 374 € HT

La participation prévisionnelle de clôture de la ville à la concession s'élève donc à 234 215,14 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Fonctionnement de l'Institution » du 6 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins six voix contre :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier la concession de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39, portant sur l'ensemble immobilier du cours Clémenceau, en application de l'article 20 du traité de concession, avec cession du permis de construire à SEDIA dans les conditions susmentionnées,
- **INSCRIT** en participation de clôture à la concession de travaux la somme de 234 215,14 €.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL G2D39
- SEDIA

Fait à Dole, le 9 novembre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

